

Title	Destin, destinée et Grâce : réflexion sur le libre arbitre dans <<Les Destinées>> d'Alfred de Vigny
Sub Title	定め、運命、恩寵：アルフレッド・ド・ヴィニー「運命」における自由意志に関する考察
Author	高橋, 晃(Takahashi, Akira)
Publisher	慶應義塾大学フランス文学研究室
Publication year	2017
Jtitle	Cahiers d'études françaises Université Keio (慶應義塾大学フランス文学研究室紀要). Vol.22, (2017.), p.78- 93
JaLC DOI	
Abstract	
Notes	
Genre	Departmental Bulletin Paper
URL	https://koara.lib.keio.ac.jp/xoonips/modules/xoonips/detail.php?koara_id=AA11413507-20171201-0078

慶應義塾大学学術情報リポジトリ(KOARA)に掲載されているコンテンツの著作権は、それぞれの著作者、学会または出版社/発行者に帰属し、その権利は著作権法によって保護されています。引用にあたっては、著作権法を遵守してご利用ください。

The copyrights of content available on the Keio Associated Repository of Academic resources (KOARA) belong to the respective authors, academic societies, or publishers/issuers, and these rights are protected by the Japanese Copyright Act. When quoting the content, please follow the Japanese copyright act.

Destin, destinée et Grâce : réflexion sur le libre arbitre dans « Les Destinées » d'Alfred de Vigny

Akira TAKAHASHI

Pour Vigny, la destinée humaine constitue une question philosophique des plus graves dont la poésie ait entièrement la charge¹. Le recueil des *Destinées*² (1864, publication posthume) devait réunir les méditations du poète sur l'idée de Dieu en tant que destin, Providence et Grâce. La mise en œuvre de la notion de destinée se rattache pour l'essentiel au questionnement religieux particulier de Vigny³. La réflexion sur la divinité est d'ailleurs étroitement liée à l'invention de la nouvelle forme poétique, la notion de divin ayant pour sa part été déjà mise en œuvre dans le premier recueil des *Poèmes* en 1822 ainsi que dans les *Poèmes*

¹ Nous devons beaucoup aux études de nos devanciers sur Vigny : notamment à François Germain et André Jarry, (éditeurs en « Pléiade » des *Œuvres complètes* de Vigny), à Lise Sabourin, à Jacques-Philippe Saint-Gérard. Parmi des spécialistes japonais de la poésie française du XIX^e siècle, il convient de retenir le travail synthétique de Yoshimura Kazuaki, « Destinée d'un poète : sur Alfred de Vigny » (article en japonais), *Journal of the college of arts and sciences, Chiba University. A*, n° 22, Chiba, 1989, pp. 353-381.

² Nous renvoyons à l'édition des *Œuvres complètes* d'Alfred de Vigny, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », t. I, éd. François Germain et André Jarry, 1986 ; t. II, éd. Alphonse Bouvet, 1993. Désormais abrégés en Pl. I ou en Pl. II.

³ Voir Georges Bonnefoy, *La Pensée religieuse et morale d'Alfred de Vigny*, Paris, Hachette, 1944.

antiques et modernes de 1826⁴. Nous nous proposons de reconnaître la nécessité de contextualiser à nouveau le travail propre à chaque poème dans l'évolution de la pensée vignyenne. Chaque entreprise poétique est singulière. Les deux recueils sus-indiqués ne s'inscrivent pas clairement sous la figure d'une désillusion vis-à-vis du réel et du religieux. En revanche le recueil des *Destinées* a pour enjeu de répondre à une inquiétude à la fois théologique et philosophique. Pour mieux cerner la pensée de Vigny dans les années 1830 et 1840, nous nous limiterons à explorer les spéculations philosophiques de Vigny dans le poème des « Destinées », mis au net à la date du 27 août 1849.

Le présent travail se consacre à réexaminer les figures de la divinité dans ce poème. Nous voudrions y reconsidérer la mise en œuvre de notions philosophique et théologique telles que destin, destinée et Grâce. Le but de cet essai est de mettre au jour l'enjeu de la réflexion de Vigny sur trois points en rapport avec la volonté humaine ou le libre arbitre.

Figures de la destinée : prosopopée et discours narratif

La figure de la divinité constitue l'un des éléments les plus importants dans l'œuvre de Vigny, qui interroge les attributs du divin chez les Antiques comme chez les Modernes. Une telle distinction ne dérive pas de la simple différence des temps. L'antique pour Vigny n'est pas seulement un âge de simplicité (pour le monde gréco-latin) mais se rattache également à l'Orient (Égypte ancienne, monde arabe, Empire Ottoman) et même à l'Occident récent (l'Empire russe sous le Tsar). Nous y reviendrons plus loin.

Étymologiquement, la notion de « destin » vient du mot latin *destinatio*, qui désigne la « détermination ». La « destinée » en effet connote le destin. Pourtant, du point de vue lexicographique, au XIX^e siècle, la notion de destinée se distingue de celle de destin. Selon le *Dictionnaire des synonymes* de Lafaye en

⁴ Rappelons que les destinées de la fille de Jephté et du couple formé par Sara et Emmanuel sont arrêtées par le destin ou par volonté providentielle.

1858, « le *destin* est la cause, le personnage, le dieu ; la *destinée* est l'effet, la détermination, ce qui a été arrêté par le *destin*⁵ ». Ainsi se manifeste clairement le rapport entre cause et effet. Le destin est considéré comme supérieur à la destinée.

Considérons d'abord la « destinée » au niveau de figures (de pensées ou de mots) mises en œuvre dans le poème des « Destinées ». Il s'agit en premier lieu d'une personnification. La destinée apparaît symboliquement sous la forme des « filles du Destin⁶ », cette relation cruciale au destin impliquant une liaison étroite à la divinité. Cette figure féminine regroupe d'ailleurs trois déesses dans la mythologie ancienne : les Moires pour les Grecs, les Parques pour les Romains. Il n'est pas douteux que Vigny en appelle à la poésie ancienne grecque pour approfondir l'idée de destinée dans le monde antique. Probablement entend-il rapprocher la figure de la destinée de celle des Érinyes dans *Les Euménides* d'Eschyle⁷. Les déesses de Vigny ne sont néanmoins pas représentées en divinités bienveillantes et restent conformes à leur image vengeresse. Le recours à la poésie et aux mythes de l'Antiquité occupe une place importante dans le travail de Vigny⁸, si l'on prend en compte la question féconde de l'intertextualité. Nous pensons en tout cas que la mise en œuvre de la destinée

⁵ Lafaye, *Dictionnaire des synonymes de la langue française* (1858), 4^e éd., Paris, Hachette, 1878, p. 658, et d'autres pages, notamment pp. 198-199, citées par Jacques-Philippe Saint-Gérard, *Alfred de Vigny : vivre, écrire*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1994, pp. 108-109.

⁶ « Les Destinées », v. 35, Pl. I, p. 116.

⁷ Pierre-Georges Castex a comparé le poème de Vigny avec la tragédie d'Eschyle. Voir Alfred de Vigny, *Les Destinées*, éd. P.-G. Castex, Paris, SEDES, 1964, pp. 248-251.

⁸ Selon une entrée journalière écrite en 1823, on sait que Vigny avait projeté le plan d'un poème à faire : « transporter dans notre religion la scène des *Euménides* d'Eschyle ». Voir Alfred de Vigny, *Journal d'un poète*, in *Œuvres complètes*, éd. Fernand Baldensperger, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », t. II (ancienne édition), 1948, p. 875. Désormais abrégé en J, suivi de la date d'entrée avec crochets.

repose profondément sur l'invention ou le renouveau des formes ou des figures chez Vigny.

Par ailleurs, la figure de la destinée prend la forme de l'hyperbole, dans la mesure où elle revêt un caractère cruel et féroce par rapport à l'humanité. Rappelons les trois premiers tercets, en forme de « *terza rima* » (tierce-rime) dantesque⁹, dans lesquels le narrateur expose le lien entre homme et destinée :

Depuis le premier jour de la création,
Les pieds lourd et puissants de chaque Destinée
Pesaient sur chaque tête et sur toute action.

Chaque front se courbait et traçait sa journée,
Comme le front d'un bœuf creuse un sillon profond
Sans dépasser la pierre où sa ligne est bornée.

Ces froides Dêités liaient le joug de plomb
Sur le crâne et les yeux des Hommes leurs esclaves,
Tous errants sans étoile en un désert sans fond¹⁰ ;

Ainsi se révèle l'idée vignyenne de la relation entre l'homme et la divinité antique et païenne : la destinée domine l'existence de l'homme. La métaphore du « joug¹¹ » est d'autant plus symbolique qu'elle prive l'homme de toute liberté.

⁹ Vigny a réservé des manuscrits accompagnés d'un feuillet daté le « 19 av[ril] 1847 », où l'on lit une note du poète : « *À écrire en vers tercets.* » Voir Pl. I, p. 287. La forme strophique dont il s'agit est donc la « *terza rima* » (tierce rime), formule adoptée par Dante dans *La Divine Comédie*. La disposition des rimes est : aba, bcb, cdc ded, etc.

¹⁰ « Les Destinées », v. 1-9, Pl. I, p. 115.

¹¹ L'image du « joug » est un lieu commun qu'on pourrait retrouver dans le savoir antique. Pour les lecteurs du XIX^e siècle, la poésie latine est plus accessible : un pauvre esclave puni apparaît dans *L'Âne d'or* d'Apulée (livre IX). La figure vignyenne, beaucoup plus métaphysique, pose plus profondément la question de la destinée.

En ce sens, les strophes en question mettent en lumière la pensée philosophique de Vigny, pour qui la destinée s'impose éternellement contre l'action de l'homme, comme pour freiner le progrès de l'humanité. Il s'ensuit que cette figure de la destinée représente en quelque sorte la face pessimiste ou en tout cas la moins optimiste de la pensée de Vigny au sujet de la liberté humaine. La mise en œuvre de l'idée de destinée est profondément liée à une inquiétude métaphysique concernant le rapport entre mortel et immortel.

Par ailleurs, la pensée philosophique de Vigny revêt un aspect en quelque sorte didactique. Prenons en compte la tradition de poésie didactique (remontant à l'ancienne tradition gréco-latine) vouée à l'instruction des hommes. Comme l'a bien montré Dominique Combe¹², le genre didactique (qui s'est maintenu sous la forme du « poème philosophique » d'après un modèle latin trouvé chez Lucrèce et Horace) caractérise essentiellement la poésie romantique. C'est l'époque où le poète se voulait suprême éducateur¹³, réconciliant poésie et didactisme. Nous nous poserons d'emblée des questions importantes : quelle part ménager au « didactique » (qui concerne l'enseignement en particulier) dans le travail des « Destinées » ? La notion de didactique est-elle compatible avec celle du beau chez Vigny ?

Or, si le poème de Vigny définit un espace théâtralisé où se croisent discours narratifs et idées, la prosopopée de la destinée apparaît comme une des figures les plus essentielles. Vigny entreprend en effet la mise en œuvre d'une théâtralité fondée sur l'ancienne tragédie grecque (apostrophe à la divinité, interrogation et

¹² Voir Dominique Combe, « Le poème philosophique ou "l'hérésie de l'enseignement" », *Études françaises*, vol. 41, n° 3, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2005, pp. 63-79. L'auteur souligne que le « poème philosophique » du XIX^e siècle est le seul genre didactique possible, le « grand genre » qu'investissent les poètes romantiques comme Lamartine, Vigny et Hugo.

¹³ Rappelons l'idée du « sacerdoce poétique » dans le travail de Paul Bénichou, *Le Sacre de l'écrivain* (1973) ou *Les Mages romantiques* (1988).

réponse). Nous allons reconsidérer la notion de discours narratif chez Vigny et voir comment s'y développe la figure de la destinée.

Les premières strophes sont consacrées à l'exposition de la pensée antique : la destinée accable l'homme. La nouvelle de l'avènement du Sauveur en est une péripétie. Le discours narratif de « toutes les nations » se caractérise par l'apostrophe à la figure du Seigneur : « Ô Seigneur ! est-il vrai ? Le Destin est-il mort¹⁴ ? » Le « Seigneur » toutefois reste muet sur cette question¹⁵.

La deuxième apostrophe du poème de Vigny correspond à la prosopopée de la destinée. Empruntant partiellement à la notion des Déeses du destin (forme chorale) dans la tragédie eschyléenne¹⁶, la figure de la destinée en appelle à celle du Seigneur :

Nous sommes, ô Seigneur, les froides Destinées
Dont l'antique pouvoir ne devait point faillir.

Nous roulions sous nos doigts les jours et les années.
Devons-nous vivre encore ou devons-nous finir,
Des Puissances du ciel, nous, les fortes aînées¹⁷ ?

Il est remarquable que la question posée au « Seigneur » soit d'ordre philosophique : la destinée propre au monde antique aurait-elle été transposée

¹⁴ « Les Destinées », v. 33, Pl. I, p. 116.

¹⁵ Le thème du « silence de Dieu » est capital dans l'œuvre de Vigny. C'est toujours à la figure de l'homme (Moïse ou Jésus) de trouver une réponse à sa propre question.

¹⁶ Dans quelle mesure peut-on parler d'un « chœur » chez Vigny ? Alors que, chez Eschyle, le chœur s'adresse à la divinité qui lui répond, une telle forme de dialogue n'existe pas chez Vigny, pour qui Dieu demeure silencieux. Si « chœur » il y a chez Vigny, ce chœur compose avec une pensée agnostique qui ne permet pas de véritable dialogue entre les hommes et la divinité.

¹⁷ « Les Destinées », v. 56-60, Pl. I, p. 117.

dans le monde moderne ou plus précisément christianisée ? Cette question touche de près à celle de la « Grâce ». On y reviendra plus loin.

Le discours narratif (de l'homme ou de la destinée) est emblématique, dans la mesure où il met en scène l'idée du « silence de Dieu », y impliquant la problématique théologique d'une époque anxieuse. Vigny s'intéresse considérablement à la question métaphysique de Dieu. La figure du « Seigneur » ne répond pas directement à ces interrogations, sauf à considérer que l'allégorie de la « Grâce » appartienne à cette réponse.

Soulignons que le discours narratif de la figure de la destinée vise également à mettre en scène les spéculations philosophiques de Vigny. Voici deux tercets mettant profondément la divinité en cause :

Sur les tables d'airain où notre loi se grave,
Vous effacez le nom de la FATALITÉ,
Vous déliez les pieds de l'Homme notre esclave. —

Qui va porter le poids dont s'est épouvanté
Tout ce qui fut créé ? ce poids sur la pensée,
Dont le nom est en bas : RESPONSABILITÉ¹⁸ ? »

La notion de « fatalité » pour Vigny est presque équivalente à celle de « destin ». Rappelons l'épigraphe du poème des « Destinées » : « *C'était écrit*¹⁹ ! » Elle évoque l'idée d'un livre sur lequel est inscrit l'arrêt du destin. Certes, le discours de la destinée contribue à représenter la pensée antique telle que l'envisage notre poète. Il est pourtant significatif que Vigny superpose l'idée de livre du destin à la pensée orientale grâce à l'évocation du *Coran* : « *C'était écrit, disent les Arabes*²⁰ », note Vigny dans une lettre à Alexandrine Du Plessis du 20 septembre

¹⁸ « Les Destinées », v. 70-75, Pl. I, p. 117. C'est Vigny qui souligne.

¹⁹ « Les Destinées », Pl. I, p. 115.

²⁰ « Lettre à Alexandrine Du Plessis du 20 septembre 1846 », Alfred de Vigny,

1846. Par conséquent, la prosopopée de la destinée, irréductible à une distinction simplifiée entre Antiquité et Temps modernes, embrasse l'univers dans toute son étendue (de l'Orient à l'Occident). Le discours narratif de la destinée prend une forme réflexive pour poser une question grave (la liberté de l'homme arrêtée par le destin) sans y apporter aucune réponse précise.

Le Destin vu par Vigny : mise en doute du « Mystère » catholique

Pour Vigny la figure du « destin » est beaucoup plus abstraite que celle de la destinée et la notion n'en est jamais personnifiée. Pour mieux cerner les étapes de la réflexion du poète sur le destin, nous voudrions remonter à d'autres textes (carnets journaliers, projets ou poèmes achevés des années 1830 et 1840). Il est essentiel que la mise en œuvre du destin tienne chez Vigny non seulement à pénétrer dans le savoir gréco-romain (poésie et philosophie), mais surtout à établir la mise en parallèle du « destin antique » (où l'homme est dénué de volonté) avec le christianisme.

L'idée de fatalité antique s'approfondit chez Vigny, admirateur de la poésie ancienne, chaque fois que celui-ci revient sur la question. Daté du 4 avril 1840, un projet de poème témoigne de sa pensée sur ce point : c'est dans Eschyle, Sophocle, Euripide et Homère que « le Destin se joue de l'homme et le livre aux Dieux²¹ ». Vigny montre l'homme semblable à un « pantin²² » arrêté par un fil, dont il fait une métaphore du « destin ». Dès lors, aux yeux de notre poète, la notion de destin dans la poésie antique exprime l'idée que l'homme est dénué de volonté ou de liberté.

Dans sa recherche des formes du « destin antique », Vigny se nourrit principalement de la philosophie stoïcienne. Sans doute, à l'instar de l'auteur du

Correspondance, éd. Thierry Bodin et Sophie Vanden Abeele-Marchal, Paris, Classiques Garnier, t. VI, 2015, p. 181. Voir également, Pl. I, p. 1036.

²¹ Voir Pl. I, p. 273.

²² J [5 mai 1834], p. 1005.

*Traité du destin*²³, Vigny prône-t-il le libre arbitre et la volonté humaine. C'est à la suite d'une réflexion sur les causes, les effets et la liberté de l'homme qu'il envisage la notion de nécessité. Probablement, notre poète en dégage-t-il la question de la volonté providentielle au sens théologique²⁴. De ce point de vue, il n'est pas douteux que Vigny entreprenne de mettre en parallèle l'idée du destin antique et celle du christianisme, puisqu'il se donne pour projet d'examiner le « libre arbitre » et la « prédestination » au sens chrétien.

Or sur un feuillet du manuscrit de *Cinq-Mars*, Vigny note en haut de page : « D'où vient que malgré le christianisme, l'idée de la fatalité ne s'est pas perdue²⁵ ? » La formule est grave, dans la mesure où elle soulève une question primordiale de philosophie et de religion. C'est en ce sens que Vigny revient à l'origine de l'idée de destin dans la pensée antique (en philosophie, en poésie et en religion). Depuis les « âges de simplicité²⁶ » (autrement dit l'Antiquité gréco-romaine) jusqu'à l'époque contemporaine, l'action des hommes est arrêtée par la fatalité ou le destin. Par une telle réflexion, Vigny se trouve très près de mettre en doute le christianisme aussi bien que les « Mystères » catholiques (la mort de l'innocent, le Mal et la Rédemption).

Revenons sur l'idée de « destin antique » (qui fait tomber l'homme en esclavage) chez Vigny. Cette question ne touche pas seulement à l'Antiquité mais aussi au monde oriental, car l'idée de fatalité antique implique

²³ Pour soutenir l'idée de volonté humaine, Cicéron réfute même certains stoïciens.

²⁴ J [5 mai 1834], p. 1005. Vigny note : « Fatalité et Providence, même chose ».

²⁵ J [1826], p. 885 ; Pl. II, p. 415. Il nous semble difficile de dater cette remarque. Il est possible que le poète l'ait écrite en 1837 ou en 1844 (ou encore postérieurement), alors qu'il travaillait à la *Seconde Consultation du docteur Noir*, qui traite de Julien l'Apostat et de son temps.

²⁶ La notion d'âge de simplicité apparut dans la préface des *Poèmes*. Voir « Note », in *Poèmes* (1822), Pl. I, p. 936.

l'asservissement de l'être humain par la providence ou par la nécessité. À la date de 1832, un carnet journalier témoigne des réflexions du poète sur la causalité.

À tout prendre, je ne vois guère en les analysant profondément dans la Fatalité et la Providence que des effets dont la cause est la lutte des caractères les uns contre les autres. Ces effets extraordinaires étonnent, et on les attribue, par effroi, à des puissances inconnues, l'Orient et l'Antiquité à la *Destinée fatale*, l'Occident à la volonté providentielle, ce qui revient au même en changeant le nom et l'appelant *Livre de Dieu* où l'avenir est inscrit²⁷.

Il est crucial qu'approfondissant les idées de fatalité et de providence, Vigny insiste pour lier l'Orient à l'Antiquité. La notion de destinée fatale évoque aussi bien la pensée religieuse des Égyptiens, des Arabes ou des Indiens²⁸. Dans la pensée de Vigny, le monde oriental est associé à un univers dans lequel l'homme est privé de volonté personnelle. Il en va de même pour la figure de la Russie contemporaine : c'est bien le « destin antique » qui est mis en jeu dans le poème de « Wanda » en 1847. Sous l'ordre d'un Tsar despotique une des sœurs de l'aristocrate russe Wanda a été exilée en Sibérie avec son mari et ses enfants. Aucune volonté humaine n'intervient, ni dans l'esclavage ni dans la fin misérable de la femme innocente – d'où la formule précédemment citée : « D'où vient que malgré le christianisme, l'idée de la fatalité ne s'est pas perdue ? »

La formule retentit dans l'œuvre de Vigny. Rappelons-nous la mise en scène de l'avènement du Sauveur dans le poème des « Destinées ». Une prosopopée fait dire à la destinée s'adressant au Seigneur : « Vous effacez le nom de la FATALITÉ » (v. 71), et ces mots font écho à ceux de l'homme : « la Fatalité meurt aux pieds du Prophète » (v. 26). Il va de soi que la question de la fatalité ou du destin est constante chez Vigny, si l'on considère que l'allégorie de la

²⁷ J [1832], p. 965. C'est Vigny qui souligne.

²⁸ *L'Alméh* prend pour décor l'Égypte au temps de l'expédition de Bonaparte. Voir *Scènes du désert : fragments de « L'Alméh »* (1831), Pl. II.

« Grâce » introduit l'idée de prédestination. La mise en scène de la « Grâce » engage foncièrement la question du libre arbitre au sens théologique.

Comment cette réflexion sur le « destin » se rapporte-t-elle à la création poétique de Vigny ? La notion de fatalité ou de destin est représentée par un certain nombre de symboles tels que le « cercle²⁹ » ou la « chaîne³⁰ ». Rappelons l'état de l'homme asservi et accablé par la destinée :

Ces froides Dêités liaient le joug de plomb
Sur le crâne et les yeux des Hommes leurs esclaves,
Tous errants sans étoile en un désert sans fond ;

Levant avec effort leurs pieds chargés d'entraves ;
Suivant le doigt d'airain dans le cercle fatal,
Le doigt des Volontés inflexibles et graves³¹.

Dans le second hémistiché du vers 11, la notion de « cercle » évoquant l'orbite circulaire des étoiles rejoint la pensée astrologique. L'étude des astres et des constellations était extrêmement importante dans l'Antiquité gréco-latine, puisqu'elle permettait à la fois de prévoir l'avenir et de comprendre notamment la cause des événements. La pensée astrologique établit une analogie entre les étoiles et la destinée humaine³². L'idée de « cercle » évoque en outre un objet circulaire et rond comme une roue. Dans la mythologie gréco-latine, l'image de la « roue » est un des attributs divins du Destin. C'est à la déesse du Destin

²⁹ Voir François Germain, *L'Imagination d'Alfred de Vigny*, Paris, José Corti, 1961, pp. 226-251. Jacques-Philippe Saint-Gérard a pris en compte la complexité de la notion de cercle. Voir J.-P. Saint-Gérard, *op.cit.*, pp. 64-73.

³⁰ Voir Jacques-Philippe Saint-Gérard, *ibid.*, pp. 74-86.

³¹ « Les Destinées », v. 7-12, Pl. I, p. 115.

³² Voir Albert Béguin, *L'Âme romantique et le rêve*, Paris, José Corti, 1939, p. 50.

(*Fatum*, en latin) qu'il revient de tourner la roue³³. Il n'est pas étrange que Vigny se soit aperçu de la fécondité de la notion de cercle.

La mise en œuvre du destin (« dans le cercle fatal »), qui n'est pas totalement réductible à la pensée antique, exprime symboliquement l'esclavage de l'homme privé de libre arbitre. En 1843, Vigny a déjà utilisé l'image (« un cercle fatal ») dans « Le Mont des Oliviers³⁴ ». Il y a une petite nuance entre ces deux emplois. Dans le poème des « Destinées », l'article définit, « le cercle fatal », implique la notion d'un univers³⁵ unique (de même que le Soleil, la Terre ou le Ciel). L'idée d'univers reste abstraite, métaphysique et virtuelle, soumise à la puissance providentielle.

Par ailleurs la notion de destin est représentée par la figure de la « chaîne ». Citons un tercet capital où se développe la figure de l'homme combattant contre les « Esprits impassibles » (v. 102) :

Oh ! dans quel désespoir nous sommes encor tous !
Vous avez élargi le COLLIER qui nous lie,
Mais qui donc tient la chaîne ? — Ah ! Dieu Juste ! est-ce vous³⁶ ?

La notion de « chaîne » est essentielle dans la pensée de Vigny, impliquant une interrogation sur la forme d'interventions du destin dans le poème. La figure de la « chaîne » n'est-elle pas davantage qu'une métonymie de l'esclavage humain ? L'interrogation porte sur le sujet qui « tient la chaîne » et entraîne un réexamen des idées de nécessité et de providence en contexte théologique. À

³³ D'un point de vue iconographique, voir Jean Seznec, *La Survivance des dieux antiques*, Paris, Flammarion, 1993.

³⁴ « Le Mont des Oliviers » (1843, sauf la strophe du « Silence »), v. 114, Pl. I, p. 152.

³⁵ En revanche, André Jarry constate que « le cercle fatal » s'inscrit dans l'espace, sans que la métaphore parvienne à faire image. Voir André Jarry, *Alfred de Vigny. Étapes et sens du geste littéraire*, Genève, Droz, t. II, 1998, p. 883.

³⁶ « Les Destinées », v. 109-111, Pl. I, p. 118.

mesure que s'approfondit sa réflexion sur l'idée de destin, Vigny souligne ses doutes sur le christianisme. C'est par la rédemption que l'homme est presque libéré de l'esclavage (au vers : « Vous avez élargi le COLLIER qui nous lie »). Pourtant le libre arbitre reste en question à l'époque contemporaine, au moins aux yeux du poète. La voix trop humaine : « Ô Seigneur ! (...) Le Destin est-il mort ? » résonne en vain malgré l'expiation du Sauveur. La mise en œuvre du destin par rapport à la liberté humaine révèle une problématique métaphysique et religieuse sur laquelle Vigny entreprend de réfléchir en conservant l'équilibre entre la Grâce et libre arbitre.

Allégorie de la Grâce et figures de la faiblesse de l'homme

Revenons finalement à l'allégorie de la « Grâce » et aux figures de l'homme. La question de la grâce et du libre arbitre est l'une des plus graves pour Vigny. Selon une entrée journalière écrite en 1842, rien n'opposait le poète à un Janséniste, à un Pascal ou à un Saint Augustin, sinon la défense des notions de liberté humaine ou de libre arbitre³⁷. Pour Vigny l'idée de Grâce est considérée comme un frein du progrès humain : pensée qui revêt un caractère totalement « hétérodoxe » au sens théologique. Vigny semble s'en rendre compte. En fait, l'allégorie de la Grâce nous conduira tout droit à l'interprétation orthodoxe de la théologie. Lorsque la figure de la « Grâce » déclare : « Son mérite (= celui de l'homme) est le mien, sa loi perpétuelle³⁸ », l'idée de « mérite » renvoie au bon choix accompli par l'homme, selon les trois vertus théologiques : la foi, la charité et l'espérance. L'action de Dieu précède celle de l'homme. Il en va de même pour la grâce par rapport au libre arbitre. Il est juste que la voix de l'allégorie de la Grâce : « Faire ce que je veux pour venir OÙ JE SAIS » (v. 93) implique l'idée du salut.

³⁷ J [1842], p. 1172.

³⁸ « Les Destinées », v. 92, Pl. I, p. 118.

La singularité de la voix de l'allégorie théologique, si l'on cherche à la cerner, tient à la mise en avant de la faiblesse humaine : « L'Homme sera toujours un nageur incertain / Dans les ondes du temps qui se mesure et passe » (v. 83-84). Rappelons le discours narratif de la destinée où, lorsqu'elles en appellent au Seigneur, les « froides Destinées » se présentent comme de « fortes aînées » (v. 60) par rapport à l'homme faible :

Vous détruisez d'un coup le grand piège du Sort
Où tombaient tour à tour les races consternées,
(...)
Ne mènerons-nous plus ce troupeau faible et morne,
Ces hommes d'un moment, ces condamnés à mort,
Jusqu'au bout du chemin dont nous posions la borne³⁹ ?

D'une part, la faiblesse de l'homme est représentée au moyen de plusieurs notions (« races consternées » et « troupeau faible et morne ») et, de l'autre, l'idée théologique du péché originel apparaît d'un coup avec la mention des « condamnés à mort ». La considération de la faiblesse humaine et du péché originel permet de rapprocher la pensée de Vigny de celle de Pascal.

Par conséquent, la faiblesse de l'homme (par rapport à la nature ou à la divinité) et le péché originel acquièrent un poids immense dans la pensée religieuse de Vigny, qui pensait déjà en 1832 : « Je sens sur ma tête le poids d'une condamnation que je subis toujours, ô Seigneur, mais ignorant la faute et le procès, je subis ma prison⁴⁰ » et note constamment que « la raison humaine (...) doit arriver en tous à *la résignation de notre faiblesse et de notre ignorance*⁴¹ ». Le thème relève ainsi du religieux, de l'éthique (dignité

³⁹ « Les Destinées », v. 61-62 et 64-66, Pl. I, p. 117.

⁴⁰ J [1832], p. 967. Pl. II, p. 983. Ce texte est classé parmi les projets de la *Seconde Consultation du docteur Noir*, précédée de *Stello* (1832).

⁴¹ J [1832], p. 967.

stoïcienne) ou du didactique (dans une pensée moraliste comme celle de La Fontaine).

Il nous reste à aborder la question du rapport entre le libre arbitre et la grâce dans la pensée de Vigny. Pour approfondir le rapport entre Grâce, destin et libre arbitre, le poète a médité sur la notion de « grâce *nécessitante* », qu'il consigne dans une entrée journalière de 1838. Celle-là « est tout simplement l'enchaînement inévitable des choses, des décrets éternels et des événements ou Fatalité. On ne peut jamais s'y soustraire⁴² ». De ce point de vue, identifiant en somme destin et grâce nécessitante, Vigny élabore une sorte de fiction moderne, représentant l'homme en combat contre le destin (qui n'est autre que la Grâce nécessitante), dans le but de défendre le libre arbitre. Nul doute que la position du poète, cherchant à régler des questions aussi graves que celles du destin, de la nécessité et de volonté humaine, ne rappelle celles de Pascal ou de Saint Augustin. Ces derniers également ont tenté de réfléchir sur la grâce et le libre arbitre sans abandonner ni l'une ni l'autre⁴³. Il n'empêche que comme prévu par l'épigraphe (« *C'était écrit !* »), l'examen de Vigny sur le destin revêt un aspect moins optimiste : c'est déjà ce que montraient la figure du « Livre de Dieu » en Orient, celle du « Livre du Christ » en Occident, sur lesquels tout avenir était inscrit d'avance. C'est en quoi les réflexions de Vigny sur le destin, la destinée et la Grâce nous ont permis de reconsidérer la pensée du poète et de voir que celle-ci repose non seulement sur une inquiétude métaphysique quant à la divinité (la nécessité contre l'action humaine) mais aussi sur une angoisse profondément religieuse (dont le silence de Dieu est tout à fait emblématique).

⁴² J [1838], p. 1107.

⁴³ J [1838], p. 1107. Sur le destin, la Grâce et le libre arbitre, voir Saint Augustin, *Cité de Dieu* (Livre V, en particulier).

En guise de conclusion

L'évolution de la pensée de Vigny sur le libre arbitre s'explique par l'examen des notions philosophique et théologique de destin, de destinée et de Grâce. Pour approfondir l'idée du destin antique (selon lequel l'homme est dénué de volonté humaine et de liberté), notre poète s'efforce de mettre en scène les figures de l'ancienne poésie et de la philosophie gréco-romaines. Si l'avènement du Sauveur forme une péripétie du poème des « Destinées », l'idée du Rédempteur n'en est pas moins mise en doute. La formule comme « D'où vient que malgré le christianisme, l'idée de la fatalité ne s'est pas perdue ? » retentit gravement dans l'œuvre de Vigny.

L'enjeu de la pensée de Vigny est d'établir un équilibre entre la notion de « libre arbitre » et l'idée théologique de la « Grâce », envisagée du point de vue de la nécessité. En ce sens, à force de réfléchir à la problématique philosophique et religieuse qui conjugue le destin, la destinée, la grâce et le libre arbitre, Vigny se pose en augustinien du XIX^e siècle, époque caractérisée par le « Mal du siècle », plutôt qu'en zéléateur d'un quelconque sacerdoce poétique, comme l'idée a été jusqu'à présent si largement répandue par Paul Bénichou.